

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 2 :
Plantations et arrosage automatique - Marché n°072 65U - Avenant n°1-
Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC des Quais de Floirac, notre établissement public a confié en 2006 une mission de maîtrise d'œuvre au groupement Atelier Paysage / SOGREAH pour l'aménagement des espaces verts, la mise en place du réseau d'adduction d'eau potable et de l'arrosage automatique.

Pour la réalisation des travaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à l'entreprise A2S AQUITAINE SOLS SPORTIFS ENVIRONNEMENT le lot 2 "Plantations et arrosage automatique", par marché n° 07265U, en date du 19 décembre 2007, pour un montant de 983 483,62 € HT (soit 1 176 246,41 € TTC).

Divers évènements, détaillés ci-après et de nature imprévisible ou du fait du maître d'ouvrage, conduisent à des adaptations du projet, donnant lieu à des variations de quantités, à des prestations nouvelles et à une modification du délai d'exécution. Il convient de considérer ces évolutions dans le cadre d'un avenant n°1 au marché.

L'avenant n° 1 porterait le montant des travaux à 981 731,37 € HT (soit 1 174 50,72€ TTC), représentant une baisse de 0,18 % du marché initial.

SUJÉTIONS IMPRÉVUES

STATION DE DEFERRISATION

La ZAC des Quais est équipée pour l'arrosage des espaces verts d'une station de pompage prenant l'eau dans les nappes phréatiques. Suite à la réalisation de la station de pompage et à l'analyse de l'eau, il est apparu une quantité de fer très importante avec pour conséquence le risque de tacher l'ensemble des éléments arrosés (mobilier urbain, bordures, chaussées, voitures en stationnement le long des places, ...). Un traitement de l'eau peut être intégré au local de forage permettant la filtration du fer.

Coût de la station de déferrisation : 43 985 € HT

ADAPTATIONS DU PROJET DU FAIT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

PISTE CYCLABLE DE LA NOUE ET BETON DESACTIVE

La réalisation de la piste cyclable de la noue devait être exécutée dans le cadre du marché portant sur les finitions de la ZAC. Celui-ci ayant pris du retard, et afin d'avancer les travaux paysagers de la noue, il a été proposé par OS la création d'un prix nouveau provisoire. Cette prestation a, de fait, été retirée du marché de finition.

Coût du prix nouveau provisoire : 47 610 € HT

DALLES ALVEOLAIRES ENGAZONNEES ET GEO NATTES

La mise au point du projet de la salle de spectacle ainsi que les incidences en terme d'usage de l'espace public nous amènent à renforcer les espaces verts pour un usage plus intensif.

Les buttes engazonnées sont ainsi renforcées par une géo natte permettant un meilleur ancrage du gazon sur le sol et renforce la stabilité de celui-ci.

Coût de la géo natte : 18 360 € HT

Les passages enherbés au niveau de la noue entre les places Souys et Mayensa et de l'Arena sont renforcés par des dalles alvéolaires permettant un piétinement plus intensif.

Coût des dalles alvéolaires en fourniture et pose : 2 100 € HT

ÉVOLUTIONS DU PROJET :

- Le square Nougueys, situé entre la rue Jules Guesde et le futur groupe scolaire de la ZAC est séparé du groupe scolaire par la rue des Steamers. Afin d'améliorer la sécurité des enfants lors des entrées et sorties de classe, il est proposé de prolonger le square jusqu'en limite du groupe scolaire, la rue des Steamers devenant une voie à contrôle d'accès pour les cars scolaires.

Coût estimé de l'adaptation de la place : 19 000 € HT

- La noue paysagère est l'axe structurant de la ZAC. Servant d'ouvrage de régulation des eaux pluviales, elle offre une promenade d'Est en Ouest, entre les îlots destinés aux habitations. L'élargissement des îlots T et N2 coté Est nous amène à prolonger la noue de 30 mètres.

Coût estimé de l'adaptation de la noue : 20 000 € HT

Diverses prestations prévues au marché sont abandonnées pour tenir compte des évolutions de la ZAC :

- Il est apparu inutile de réaliser l'arrosage en goutte à goutte sur les plantations dans la noue et le long de la rue Alfonséa :

Coût de la prestation : - 12 300 € HT

- Les esplanades des berges : lors de l'établissement du marché, il était prévu la plantation d'arbres sur les esplanades, espaces réservés pour l'accroche du franchissement Jean Jacques Bosc. La décision communautaire de réaliser ce franchissement rend inutiles ces travaux.

Coût des esplanades : - 78 824,85 € HT

- Carrefour Alfonséa : Le projet global des espaces verts de la ZAC prévoit un aménagement paysager de ce carrefour. Les îlots constructibles donnant sur ce carrefour (M3, N1, J et K) n'étant pas tous réalisés et des modifications devant être apportées pour tenir compte de ceux exécutés, il est préférable de reporter cet aménagement une fois les îlots construits.

Coût du carrefour : - 28 633,45 € HT

- Place de la Mairie : la réalisation de cette place et des voies la bordant est reportée en raison d'un blocage foncier et d'une ré interrogation du projet sur ce secteur.
Coût de la place de la Mairie : - 39 000 € HT
- Option de pré verdissement de la voie Bordeaux-Eymet : Cette option permettait de réserver l'espace de la voie Bordeaux-Eymet en gazon fleuri entre son acquisition et la réalisation d'un projet. Cette option est abandonnée.
Coût de l'option : - 25 300 € HT
- Les adaptations mineures pendant le chantier et le fait de privilégier la plantation de sujets de plus fort développement au regard de l'abandon de la réalisation des esplanades donnent une balance positive sur la mise en œuvre des quantités :
Quantités en plus : 31 251,05 € HT

Compte tenu des incidences financières de l'avenant n°1, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	983 483,62 € € H.T.
Variation des prix unitaires en moins-value :	- 148 058,30 € € H.T.
Variation des prix unitaires en plus-value :	+ 70 251,05 € € H.T.
Incidence des prix nouveaux :	+ 112 055,00 € € H.T.
Sous-total avenant :	- 1 752,25 € € H.T.
Nouveau montant hors taxes du marché :	981 731,37 € € H.T.
T.V.A (19,6%) :	192 419,35 €
Nouveau montant du marché :	1 174 150,72 € € T.T.C.

Soit une diminution de 0,18 % du marché initial.

Il est également proposé dans ce projet d'avenant de modifier la durée du marché initialement prévue de treize mois et de la porter à vingt mois.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,
Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,
Vu le marché initial n°07265U,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à l'apparition de sujétions imprévues et de modifications du projet, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 0726 5U relatif aux travaux de plantations et d'arrosage automatique sur la ZAC des Quais à Floirac.

DECIDE :

ARTICLE 1:

Les termes du projet d'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n°07265U concernant les travaux de plantations et d'arrosage automatique sur la ZAC des Quais à Floirac, sont approuvés.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n° 07265U concernant les travaux de plantations et d'arrosage automatique sur la ZAC des Quais à Floirac.

ARTICLE 3:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe ZAC des Quais de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 605, CRB UB00 et programme ZAC 04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 FÉVRIER 2013**

PUBLIÉ LE : 7 FÉVRIER 2013

Mme. CHRISTINE BOST